Un projet du programme pilote « Adaptation aux changements climatiques » soutenu par l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Projet F.11

# Randonner serein en 2040

Les effets du changement climatique se manifestent également au niveau des chemins de randonnée et ont ainsi un impact sur l'activité de loisirs préférée des Suisses. Afin que les infrastructures de randonnée demeurent utilisables sans danger à l'avenir, les responsables entendent adapter de manière anticipée les chemins et l'offre de randonnée aux changements climatiques. S'appuyant sur les derniers résultats de recherche en matière de dangers naturels, ce projet a permis d'élaborer une grille de résultats axée sur l'application qui constitue une aide au travail pour la planification, la construction et l'entretien des infrastructures de randonnée.



Figure 1 : poteau de signalisation près de Steinbach (Schwytz) après un orage © Peter Marty 2007

#### Situation initiale

Actuellement, des phénomènes météorologiques tels que les fortes précipitations ont déjà des effets perceptibles sur l'infrastructure des chemins de randonnée. La loi exige que la circulation sur ces derniers soit si possible sans danger. Les responsables souhaitent prendre les devants et adapter à la situation – qui s'aggrave en raison des changements climatiques – les processus d'entretien, les mesures d'urgence et les investissements en s'appuyant sur des bases solides. Cet ajustement contribue à la sécurité et à la santé de la population, assure aux régions concernées des revenus économiques durables et permet de bien évaluer les coûts et les avantages. Dans ce contexte, les acteurs concernés aspirent à une plus grande clarté sur l'impact des changements climatiques sur les chemins pédestres, sur leur planification, leur construction et leur entretien, ainsi que sur l'organisation et les processus. À quels dangers naturels la randonnée sera-t-elle exposée? De quelle force seront-ils? Quelles conséquences auront-ils? Grâce à ce projet, les responsables disposent concrètement de bases techniques et d'une grille d'action concernant les sentiers pédestres.

### **Objectifs**

 Mise à disposition des acteurs dans les cantons pilotes des bases techniques et des approches relatives aux mesures d'adaptation



- Développement des compétences des acteurs aux différents échelons pour leur permettre de procéder à une évaluation prospective de leur planification et de leurs processus, et de les adapter aux changements climatiques
- Planification de la diffusion des résultats aux acteurs en dehors des zones pilotes

#### Résultats

Les scénarios climatiques établis pour la Suisse indiquent une montée des températures au cours des prochaines décennies, y compris avec des mesures significatives de protection du climat. Des changements climatiques vont apparaître, d'intensité variable selon les régions : on assistera ainsi à davantage de jours de canicule, des étés plus secs, des précipitations plus intenses et des hivers moins enneigés. Ceci impactera directement l'activité de plein air qu'est la randonnée ainsi que toute l'infrastructure des chemins. Les sentiers pédestres et les ouvrages bâtis seront soumis à une érosion accrue et des dangers naturels plus importants, mais aussi à une plus forte utilisation. Il convient alors de se poser la question de la sécurité des usagers et des dépenses engendrées pour les instances responsables des chemins de randonnée. Mais les changements climatiques pourraient aussi faire apparaître des opportunités pour la randonnée en tant qu'activité de loisirs et ouvrir de nouveaux horizons pour le tourisme ou la société dans son ensemble. La mise en valeur d'espaces où règne la fraîcheur et la prolongation de la saison de randonnée pourraient ainsi ouvrir de nouvelles perspectives aux régions.

Le projet « Randonner serein en 2040 » compile des données de base sur les effets des changements climatiques sur le réseau de chemins de randonnée, présente les risques climatiques ainsi que les opportunités se dégageant des processus modifiés, et indique les démarches ou les outils utiles pour la mise en place de stratégies d'adaptation. Il en ressort que les processus et modes d'organisation existants sont foncièrement appropriés. Les méthodes de travail adaptées dans les régions permettront d'accueillir les défis de l'avenir de manière pragmatique et ajustée à la situation.

Les enseignements tirés du projet sont résumés dans deux sous-rapports à l'intention des instances responsables des chemins de randonnée. Le sous-rapport 1 présente les objectifs du projet et la démarche, en explique les fondements essentiels et les principaux résultats et suggère des approches possibles pour travailler le sujet de manière approfondie au sein des régions. Le sous-rapport 2 constitue un outil de travail simple. Il présente de manière claire les processus attendus ainsi que leurs effets sur le réseau de chemins de randonnée. Il indique en outre des mesures possibles pour une gestion proactive de ces impacts.



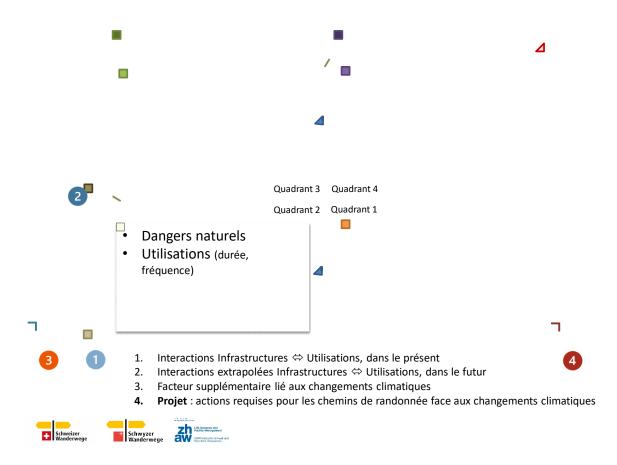


Figure 2 : La démarche du projet - 1. Tâches établies, processus et responsabilités actuelles - 2. Évolution prévue (avec les mêmes conditions-cadres) - 3. Facteur supplémentaire lié aux changements climatiques 4. Actions supplémentaires requises = résultat du projet (élaboré par les auteurs)

#### Caractère exemplaire

Le caractère exemplaire du projet « Randonner serein en 2040 » réside dans le fait qu'il prend pour point de départ les structures, tâches et processus existants et y intègre progressivement les défis posés par les changements climatiques. Le projet est ainsi également compatible avec des organisations d'assez petite taille. En outre, les mesures d'adaptation se basent sur des données d'expérience précieuses, ce qui permet de conserver la compétence localement, entre les mains des responsables de la gestion des chemins de randonnée.

## Transposabilité

Les dispositions de base relatives au réseau suisse des chemins de randonnée sont définies dans la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre. Des différences cantonales existent néanmoins au niveau de la répartition des tâches et des responsabilités. Au-delà de la vue d'ensemble établie sur l'évolution des dangers naturels et leurs effets sur le réseau de chemins de randonnée des Alpes et des Préalpes, les trois régions pilotes Rigi (SZ/LU), Saint-Nicolas (VS) et le canton des Grisons ont également permis d'ajouter des spécificités topographiques, climatiques et organisationnelles à la grille de résultats et à la liste de contrôle utilisable dans le cadre d'ateliers régionaux. De cette manière, d'autres cantons et régions de randonnée pourront tirer parti des résultats du projet « Randonner serein en 2040 » et en reprendre le modèle en adaptant les informations mises à leur disposition à leurs propres besoins.



## Contact et informations sur le projet

F.11 Randonner serein en 2040 : stratégies pour le réseau de chemins de randonnée face aux changements climatiques

Schwyzer Wanderwege (SZWW) (porteur du projet)
Stefan Gwerder, directeur de l'association ; secrétariat, case postale 445, 6440 Brunnen +41 76 317 50 41, *info@schwyzer-wanderwege.ch* 

Rando Suisse (SWW) (porteur du projet)
Olivia Grimm, cheffe du domaine ; Monbijoustrasse 61, 3007 Berne +41 31 370 10 20

Université des sciences appliquées de Zürich (ZHAW) (partenaire du projet)
Peter Marty, spécialiste Développement régional ; case postale XXX, 8820 Wädenswil +41 58 934 59 42 ; peter.marty@zhaw.ch

Page thématique Suisse Rando https://www.chemins.suisse-rando.ch/fr/bases-techniques/projets/changements-climatiques

Page Internet du projet NCCS

https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/mesures/pak/projektephase2/pilotprojekte-zur-anpassung-an-den-klimawandel--cluster-Sensibilisierung/f.11-randonner-serein-en-2040.html